

● (1600)

Nous avons hérité d'un précieux patrimoine dans notre régime qui respecte et protège les droits et les libertés et, que ces règles soient écrites ou non, nous devons nous assurer que nous continuerons à les observer à l'avenir. Nous devons nous méfier de ceux qui prônent des idéologies suspectes et qui voudraient changer le Canada, que ce soit dans leur propre intérêt ou dans l'intérêt d'une philosophie plus globale, contraire à nos traditions.

Cela peut se faire graduellement sous le couvert de l'éloquence ou d'un charisme quelconque et c'est exactement ce dont doivent se méfier les Canadiens. Reportez-vous en arrière et regardez ensuite vers l'avenir, et voyez ce qui se passe depuis les 12 ou 13 années où notre pays a été sous le charme du premier ministre actuel. Réfléchissez à la précipitation avec laquelle on veut modifier notre constitution séculaire et demandez-vous: «Pourquoi?».

Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons foncer à l'aveuglette et laisser le gouvernement actuel risquer de compromettre encore davantage l'avenir de notre pays. Je suis heureux de faire partie d'un régime qui tend sincèrement au maintien et à l'édification d'un meilleur Canada à partir de notre système actuel et de ses points forts, et non par l'imposition unilatérale et contraignante du changement pour le changement.

Des voix: Bravo!

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, j'appuie sans réserve ce projet de résolution et je me réjouis que nous ayons enfin décidé de rapatrier notre constitution au Canada. Je crois que la majorité de mes commentants sont d'accord sur ce point. C'est aussi un honneur pour moi de pouvoir prendre part à ce débat. Je souhaite que le Canada soit fort et pour cela il nous faut un gouvernement central fort.

Au cours de la campagne référendaire qui a eu lieu au Québec il y a presque un an déjà, un nombre impressionnant de personnages éminents ont pris toutes sortes d'engagements sur l'avenir du Canada. Des députés, des premiers ministres provinciaux, des chefs municipaux et locaux, des représentants d'organismes bénévoles et de clubs sociaux, d'églises et d'écoles même de simples citoyens ont uni leurs voix pour convaincre les Québécois que le Canada était un pays intéressant, un pays en pleine évolution, un pays disposé à supprimer tous les obstacles qui empêchent tous et chacun de bénéficier d'une véritable unité nationale.

Le débat qui se déroule en ce moment est la suite logique de cette campagne et de ces engagements. Nous donnons suite à ses promesses. Alors que le processus n'est qu'amorçé, nous reconnaissons tous que notre vie politique a besoin du symbole d'autonomie. Que nous avons besoin des garanties et des limites fixées dans la charte des droits et des libertés. Que nous avons besoin d'une formule d'amendement à la fois souple et réaliste.

Les gens de ma région n'associent pas nécessairement ce projet de constitution avec le référendum, mais ils se rappellent volontiers les promesses qui ont été faites à cette occasion, promesses qui doivent maintenant être tenues. Nous savons que les honnêtes gens qui ont voté majoritairement pour le Canada veulent maintenant nous voir défendre notre position. Nous savons également que les autres qui ont voté avec la

La constitution

minorité contre le Canada, restent à l'affût, attendant notre premier faux pas.

D'une façon générale, on reconnaît que notre entreprise est l'aboutissement d'une histoire longue et parfois ennuyeuse, une histoire de lutte qui remonte à 50 ans. Examinons une peu notre proposition. Nos gouvernements vont continuer de respecter les principes établis dans l'ancienne AABN. Et pour mettre un terme au mécontentement suscité par un document désuet, nous devons établir de nouveaux rapports sans tarder. Mais nous n'en sommes pas là pour l'instant. Ces changements viendront plus tard, à la suite de négociations concrètes. Il convient pour l'instant de s'en tenir aux principes fondamentaux.

Ces changements nécessaires seront apportés bientôt, toutefois, car nous serons en mesure de négocier en sachant qu'il est possible de faire adopter des amendements. La formule que nous proposons offre à tous et chacun des garanties suffisantes. D'une part, ces changements présenteront un tel défi sur le plan politique que le gouvernement fédéral se verra dans l'obligation de trouver des compromis acceptables. D'autre part, nous ferons preuve de suffisamment de souplesse pour veiller à ce que chaque gouvernement provincial s'en tienne aux faits au cours des négociations et cherche à faire les mêmes compromis de façon à rétablir l'équilibre. Cela nous permet de mieux cerner nos négociations futures et de savoir qu'il est possible d'effectuer des changements. Chacune des parties a de la puissance politique et c'est pourquoi aucune ne peut risquer de se montrer de mauvaise foi. Nous avons la possibilité de renouveler notre fédération et de la faire progresser, de l'adapter à l'avenir en toute bonne foi.

Je crois en un gouvernement central fort pour le Canada. L'autre formule d'amendement que nous a proposée l'opposition officielle affaiblirait considérablement le gouvernement fédéral.

Notre formule permet au Parlement de discuter de la résolution constitutionnelle des provinces de prendre une décision; puis aux provinces et aux régions de l'approuver après quoi, ayant reçu l'approbation générale, elle sera appliquée uniformément dans tout le pays. Avec la formule de l'opposition, différentes propositions auraient différentes répercussions sur les différentes provinces, selon le fameux principe du damier. Certains adversaires de cette formule ont fortement protesté, prétextant que tout au Canada, du Code de la route à la réforme des pensions, était déjà soumis à ce principe. Cet argument, et particulièrement avec ces exemples, ne fait qu'élever la question.

Certaines règles doivent s'appliquer uniformément à tous les Canadiens. Nous sommes en train d'étudier des principes fondamentaux, et non pas des petites règles de moindre importance comme les limites de vitesse ou des programmes gouvernementaux négociables comme les pensions. Les mesures constitutionnelles sont tellement importantes qu'elles forment la base même de tout. Elles doivent être appliquées uniformément partout. On ne pourrait nulle part ne pas en tenir compte.

Je ne puis souscrire, par exemple, au principe du damier qui me reconnaîtrait mes droits dans certaines provinces et non pas dans les autres. Ma liberté de religion ne saurait être reconnue ou niée par une assemblée législative provinciale. Une personne handicapée a tout autant besoin de protection en Onta-